



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le seize décembre à 20 heures 50 minutes, le Conseil Municipal de FILLIÈRE (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Tom Morel, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 73 - Présents : 44 - Pouvoirs : 4 - Votants : 48

Présents : ALAIS I. - ALESINA C. - ANSELME C. - ARBEZ D. - AUGY A-L - BELLEVIN-MUGNIER P. - BERNARD-GRANGER N. - BERTHOLIO C. - BOCQUET Christophe - BOCQUET Jacques - BOUCHET R. - BRUILLOT S. - CARREZ E. - CARRIER J-M. - CHALLUT N. - CHAPOTOT C. - CHATELARD A. - CONVERS Bertrand - DAUBERCIES M-C. - DECHAMBOUX J. - DELILLE M. - DUPERTHUY J. - FAVRE-FELIX D. - FILLARD C. - FOSSATI-ROYON M-H. - JACOB C. - LARMURIER C. - MACHEDA P. - MARTIN N. - MAXENTI J-C. - METRAL-BOFFOD M-L. - NICOLAZZO G. - NOVEL C. - ODORICO L. - PIQUOT X. - PONTAIS M. - REVIL J-L. - RIBIOLLET C. - RITTAUD A. - ROPHILLE C. - RUBIN-DELANCHY J-Y. - SELLECHIA M-P. - TILLOY D. - VILLEMAGNE M.

Excusés : COICAUD C. (pouvoir DAUBERCIES M-C.) - CURZILLAT L. (pouvoir CHAPOTOT C.) - DUPONT D (pouvoir DUPERTHUY J.) - GURLIAT-CLERC C. (pouvoir FOSSATI-ROYON M-H.) - LAMBERSENS P. - (pouvoir BOUCHET R.) -

Absents : ANDREOLI C. - ANTHOINE D. - AVET LE VEU F. - BONGOAT J-B. - BRUSSOZ M-C. - BURNET C. - COLLE P-Y. - CONVERS Christophe - CUILLIÈRE C. - DELETRAZ A. - DEMOLIS JP - DESBIOLLES P. - DUPENLOUP C. - DURET Carole - DURET Christian - FAVRE-DEREZ R. - GARCIA A. - GRANDCOLAS N. - LAYDEVANT C. - LE GLON V. - MAILLY C. - VEDOVINI C. - VINDRET R. - VOGLER A.

Secrétaire de séance : ALAIS I.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/12/2019

Date d'affichage : 10/12/2019

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

À l'unanimité :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2019 ;
- **ACCEPTE** que Monsieur le Maire détermine le coût des dépenses engagées pour chaque agent concerné dans le cadre de l'indemnisation des frais de formation en cas de mutation, mène les négociations avec la collectivité d'origine ou la collectivité d'accueil, fixe, le cas échéant, le montant de l'indemnité si aucun accord n'est trouvé, et signe toute convention de remboursement qui serait nécessaire ;
- **APPROUVE** l'actualisation du tableau des emplois permanents et des effectifs de la collectivité, selon les éléments présentés ;
- **VALIDE** la régularisation foncière route de Chez Venant (commune déléguée d'Évires) ;
- **VALIDE** l'échange de parcelles afin de régulariser une voie au lieu-dit « Aux Granges » (commune déléguée d'Aviernoz) ;
- **VALIDE** l'inscription du Plan Communal de Sauvegarde de Fillière dans la phase 2 du programme d'actions du Contrat de bassin Fier et Lac d'Annecy ;
- **AUTORISE** la signature d'une nouvelle convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis dans le cadre d'une campagne en 2020 de capture, stérilisation et identification des chats sans propriétaire ;
- **AUTORISE** la signature d'une convention avec le CAUE dans le cadre de la rédaction du cahier des charges du projet de maison intergénérationnelle (projet « MAHAGIC ») ;

- **VALIDE** la tarification des interventions de secours sur le domaine nordique des Glières pour la saison 2019-2020, à savoir 60 € pour le front de neige, 122 € pour la piste, et 239 € pour le hors pistes ;
- **PREND ACTE** de la présentation des éléments constitutifs du DOB et du ROB de la commune ;
- **APPROUVE** les décisions modificatives budgétaires à intervenir, selon les éléments présentés en séance ;
- **APPROUVE** la création d'un budget annexe « caveaux – cimetière » au budget de la collectivité ;
- **APPROUVE** la tarification des activités du secteur jeunes de la commune de Fillière, et en **APPROUVE** son règlement intérieur ;
- **VALIDE** la mise en place d'ateliers sportifs « Fil'O Sport » sur le temps périscolaire ;

À 47 voix pour et 1 abstention :

- **APPROUVE** le programme d'actions du CTENS du Plateau des Bornes n°2 (2020-2024), **APPROUVE**, pour la première phase, la participation financière de la commune, à savoir 9 957 €, **APPROUVE** que le SMECRU soit le chef de file d'un tel programme, et **APPROUVE** la signature par Monsieur le Maire de tous les documents nécessaires correspondants ;

À 1 voix pour, 4 abstentions et 43 voix contre :

- **SE PRONONCE CONTRE** le versement d'une indemnité de conseil au comptable assignataire de la collectivité.

Affiché le : **24 DEC. 2019**



Le Maire
Christian ANSELME